



## **STAGE POUR PSYCHOLOGUES EN FORMATION POSTGRADE FEDERALE 2024-2025**

### **1. Principes :**

L'Office médico-pédagogique (OMP) accueille régulièrement des psychologues ayant obtenu leur master, durant une période déterminée de stage. Ces stages sont organisés par la direction médico-psychologique de l'OMP dans le cadre du cursus de formation postgrade menant au titre fédéral de spécialiste en psychothérapie (<https://www.ge.ch/formations-postgradees-psychiatrie-psychotherapie-enfant-adolescent>).

### **2. Objectifs du stage :**

Le stage offre les conditions pour initier la formation à la psychothérapie ainsi qu'aux activités de prévention, de dépistage, d'évaluation, de diagnostic, de traitement et de recherche telles qu'elles sont pratiquées à l'OMP.

### **3. Durée et taux d'activité:**

En principe, plein temps pendant une durée limitée du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 31 juillet 2025.

### **4. Formation du stagiaire :**

Le stagiaire intègre la formation certifiante postgraduée à la psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent accréditée par l'OFSP dans ses 3 aspects: 1) pratique clinique et pratique de la psychothérapie; 2) formation théorique et 3) supervision.

Il participe à l'ensemble des activités du lieu de pratique clinique encadré par des professionnels expérimentés.

### **5. Lieux de pratique clinique possibles à l'OMP:**

Consultations ambulatoires de pédopsychiatrie 0-18 ans

### **6. Critères d'admission :**

Seules les candidatures des psychologues ayant obtenu un master en psychologie clinique (avec psychopathologie selon terminologie OFSP) de l'une des facultés reconnues sont examinées. Le psychologue en formation doit remplir également les conditions administratives d'engagement prévues par le règlement du personnel de l'Etat : [http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_B5\\_05p01.html](http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_B5_05p01.html) ou <http://ge.ch/etatemployeur/conditions-demploi>

### **7. Procédure de candidature :**

Les demandes d'admission à la formation postgraduée certifiante à la psychothérapie psychanalytique d'enfants et d'adolescents stage doivent être adressées avant le 31 mars 2024, à [maja.perret-catipovic@etat.ge.ch](mailto:maja.perret-catipovic@etat.ge.ch) avec copie à [omp.formatiospsy@etat.ge.ch](mailto:omp.formatiospsy@etat.ge.ch) (ou par courrier postal à: Maja Perret-Catipovic, Office médico-pédagogique, 1, rue David-Dufour, case postale 50, 1211 Genève 8). Elles doivent contenir une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé concernant les formations et les expériences professionnelles et personnelles du candidat, copies des diplômes, PV des notes, permis de travail.

Une première sélection se fait sur dossier. Un entretien est proposé aux candidats dont le dossier est retenu pour une deuxième sélection.

La décision prise par la direction de l'OMP est sans appel. Elle est notifiée au candidat au plus tard le 15 mai pour la rentrée d'octobre.

**8. Indemnité de stage :**

- CHF 2'700.- par mois (pour un plein temps qui comprend les heures de formation) ;
- Prise en charge des frais de formation clinique, théorique et supervisions.

**9. Attestation de formation :**

La direction de l'Office médico-pédagogique délivre au psychologue en formation une attestation spécifiant la durée et le contenu des formations suivies.

L'OMP est libre de tout engagement par rapport à un emploi ultérieur du psychologue en formation.